

Berne, 23 mai 2016

## Le nombre d'établissements économiquement indépendants ne cesse d'augmenter et **senesuisse** renforce son engagement dans les cantons.

L'association **senesuisse** a 20 ans. Durant ces deux décennies, le nombre d'établissements de soins adhérant à **senesuisse** n'a cessé d'augmenter et l'association compte aujourd'hui 370 établissements affiliés. Cette progression se manifeste par un changement structurel en Suisse alémanique : les pouvoirs publics confient de plus en plus à des « pro » privés la direction d'établissements médico-sociaux. À cause de différences marquantes d'un canton à un autre, **senesuisse renforce son engagement au niveau des cantons.**

**senesuisse** se développe de façon très satisfaisante, pour preuve l'année dernière, 20 établissements ont adhéré à **senesuisse**. Grâce à cette croissance régulière, l'association peut s'engager plus fort et gagne en soutien politique. Son influence doit aussi s'étendre au niveau cantonal. L'Assemblée a approuvé à l'unanimité la dissolution de l'organisation régionale actuelle et son remplacement par des représentants cantonaux.

Durant ces dernières vingt années, le contexte politique vis-à-vis des prestataires s'est nettement amélioré, particulièrement en Suisse alémanique. La création de **senesuisse** est due à la discrimination subite par les prestataires privés qui devaient s'acquitter de la TVA, une marginalisation éliminée aujourd'hui. Mais ils restent encore désavantagés à l'exemple du financement du déficit d'exploitation par des recettes fiscales uniquement pour les homes publics. Ceux-ci bénéficient aussi d'avantages de compétitivité tels des prescriptions et des contrôles moins stricts ou encore des prestations gratuites fournies par les autorités communales.

Pour une égalité totale des établissements dirigés de façon économique, il faut continuer à fournir des efforts conséquents (particulièrement en Suisse romande) ; il faut aussi lutter contre des prescriptions et des contrôles toujours plus nombreux ; particulièrement le volume de documents à établir pour les cantons, l'assurance-maladie, les patients et la Confédération. Sous le couvert de garantie de la qualité, des masses de papier et des chiffres-indices leur sont demandés ; ces travaux administratifs se font au détriment de la qualité elle-même. C'est pourquoi **senesuisse** s'engage en promouvant l'autonomie des prestataires, pour qu'ils puissent mettre à profit leurs ressources en personnel dans l'accompagnement et les soins – et non dans des travaux administratifs superflus.

Les membres du comité ont été réélus pour une période de quatre ans ; en outre, Irma Jordi, responsable du centre Blumenheim Zofingen, a été élue au comité.

---

**senesuisse** représente les intérêts de plus de 370 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En tant qu'union patronale, nous nous engageons pour des solutions économiques et déréglementées dans le secteur de la santé et se bat contre une bureaucratie envahissante et des tâches administratives inutiles. La qualité ne se crée pas avec des règlements, mais par l'auto-responsabilité, l'orientation aux besoins de la clientèle et la liberté entrepreneuriale.

Pour toute information, contacter Christian Streit, directeur **senesuisse**  
tél: 058 796 99 19  
e-mail: [info@senesuisse.ch](mailto:info@senesuisse.ch)